

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 608 relatif à un échange de terrains avec la C. A. O.

n° 608

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret, du 1er mars 1909 portant organisation de la propriété foncière a la Côte française des Somalis

**Vu** le décret, du 20 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

**Vu** le décret en date du 25 juillet 1939 modifiant, et complétant l'article 4 du décret du 29 juillet 1924 relatif à l'aliénation de gré à gré des terres domaniales a la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté de déclassement en date de ce jour

**Vu** le procès-verbal n° 1 en date du 17 janvier 1949 de la commission de la propriété foncière

**Vu** la demande formulée le 18 novembre 1948 par la Compagnie de l'Afrique Orientale

**Vu** le décret, du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, plus spécialement, l'article 46, alinéa 7

Sur le rapport du chef du service des Domaines

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 24 mai 1949,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 3 mai 1949 relative à un contrat d'échange de terrains au plateau du Serpent entre la colonie et la Compagnie de l'Afrique orientale pour raison d'urbanisme.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera inséré au Journal officiel de la colonie, enregistré et publié partout où besoin sera.

---

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**